



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à tous les contribuables de la Municipalité, qu'à une séance ordinaire tenue le lundi 10 novembre 2025, à 19 h 30, les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Armand ont approuvé par résolution le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année civile 2026 conformément à l'article 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi 12 janvier 2026	19 h 30	Lundi 6 juillet 2026	19 h 30
Lundi 2 février 2026	19 h 30	Lundi 3 août 2026	19 h 30
Lundi 2 mars 2026	19 h 30	Mardi 8 septembre 2026	19 h 30
Mardi 7 avril 2026	19 h 30	Lundi 5 octobre 2026	19 h 30
Lundi 4 mai 2026	19 h 30	Lundi 2 novembre 2026	19 h 30
Lundi 1 ^{er} juin 2026	19 h 30	Lundi 7 décembre 2026	19 h 30

Donné à Saint-Armand, ce 19 novembre 2025

Marie-Hélène Croteau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2026, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis 19 novembre 2025 avant 17 h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.
En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 19 novembre 2025.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale, greffière-trésorière